RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°19/2022

L'an deux mille vingt-deux et le douze avril, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR-BAS-ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le mardi 5 avril 2022
Présents : M. BONNEAU François, M. LLUGANY Julien, Mme PIC Odile, M. CAYUELA Jean-Marie, Mme CAMPS Séverine, M. M'ZOURI Adel, Mme OLIBO Marie-Hélène, M. CAMALY Julien, M. COSTA Claude, Mme CULAT Danielle, Mme DEL AGUILA BARBE Anne, M. DECROCK Frédéric, M. DELANNE Claude, M. FILELLA David, Mme HOGNON Sophie, Mme INIESTA Nuria, Mme JORDA Julie, M. PENEL Franck, M. ROGÉ Pierre, Mme ORTEGA-ROMERO Marie, Mme SENEGA DUPRÉ Patricia, Mme SOUBIELLE Eva.
Excusé : M. BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis donne pouvoir à Mme SOUBIELLE Eva.
Secrétaire de séance : M. DELANNE Claude

Objet : Vote du Budget 2022

Monsieur Le Maire présente à l'Assemblée le Budget Primitif 2022 qui conformément à l'instruction comptable M 14 s'équilibre en dépense et en recette de la manière suivante :

- Section Fonctionnement :
  - Dépenses : 2.816.548,40 €
  - Recettes : 2.816.548,40 €
- Section Investissement :
  - Dépenses : 2.798.563,99 €
  - Recettes : 2.798.563,99 €

Après avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **VOTE** le Budget Primitif 2022 tel que présenté :

Nombre de votants : 22
Pour : 22
Abstention : 0
Contre : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

François BONNEAU

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 13 avril 2022